

DEPARTEMENT
DE LA LOIRE

LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT
DE MONTRISONEXTRAIT DU REGISTRE DES
DECISIONS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20260330-2026CD0393-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2026
Publication : 01/04/2026

Le Président de Loire Forez agglomération,

Objet : Candidature à l'appel à projet « Pôle de Nature et adaptation au changement climatique Massif central »

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 qui précise les conditions de délégation de l'organe délibérant au président de l'EPCI,
- Vu la délibération n°3 du conseil communautaire en date du 11 juillet 2020 actant l'élection de M. Christophe BAZILE en tant que président de Loire Forez agglomération,
- Vu la délibération n°2 du conseil communautaire en date du 17 décembre 2024 donnant délégations au président,
- Considérant la convention interrégionale Massif central 2021-2027 qui associe l'Etat, les Régions, les Départements du Massif central et EDF Hydro et s'articule autour de 3 axes majeurs :
Faire du Massif central un territoire exemplaire en matière de préservation et de valorisation des ressources et milieux naturels, accompagner la transformation des filières économiques du massif, amplifier l'attractivité des territoires du Massif central au bénéfice de toutes les populations
- Considérant que le Commissariat de Massif a annoncé l'appel à projet Pôle de pleine nature – Saison 3 ouvert aux pôles nature ainsi qu'aux territoires accompagnés dans le cadre du Plan Avenir Montagnes Ingénierie.
- Considérant que Loire Forez agglomération est engagée depuis plusieurs années dans une politique de diversification de ses activités touristiques afin de répondre entre autres au changement climatique et de ses conséquences.
- Considérant que cette ambition l'a amenée à rejoindre depuis 2016 différents dispositifs afin de répondre concrètement à cette mutation et construction d'offres (le dispositif de Pôle de Nature Massif central 2016/2022, Plan Avenir Montagne Ingénierie depuis 2022, l'AMI Diversification des activités de la Région Auvergne Rhône-Alpes).
- Considérant la stratégie de développement touristique à l'échelle des Monts du Forez validée par les acteurs du Programme avenir montagnes ingénierie,

DECIDE

Article 1 : de porter la candidature à l'appel à projet "Pôles de nature et adaptation au changement climatique - Massif central" pour une durée de 3 ans à compter du 1er septembre 2026 qui prévoit un soutien financier à hauteur de 70% des frais de personnel liés à l'animation sur la base d'un 1 ETP et des coût afférents indirects soit une aide de 132 672.75€.

Article 2 : Cette décision sera portée à la connaissance de Madame la Trésorière de Montbrison.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions et présentée à la prochaine séance du conseil communautaire afin d'en prendre acte.

Fait à Montbrison, le 30/03/2026

Le Président,

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la publication.*